

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

Séance du 22 février 2013

L'an deux mille treize, et le vingt deux février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 07 février 2013, à Beynac-et-Cazenac, salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.
Serge DA SILVA est désigné comme secrétaire de séance.

**Présents : 43**

ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, CABANEL Marlies, CANTEGREL Lucien, CASTAGNAU Jean-Claude, CHAPOULIE Serge, CHATILLON Philippe, CHAUMEL Jean-Marie, CLOUP Etienne, COURBRANT Michèle, DA SILVA Serge, de PERETTI Jean-Jacques, DELBOS Carole, DELIBIE Didier, DOUBLIER Daniel, DROIN Jean-Fred, DUCLOS Michel, GRASSI Serge, LABORDERIE Gérard, LACOMBE Lydie, LAMOUREUX Christian, LANNUZEL Christiane, LASFARGUE Francis, LEBON Christiane, LE GOFF Annick, LE GOFF Nicole, MANET Roland, MARGAT Marie-Louise, MARTINET Jean-François, MELOT Philippe, PASSERIEUX Alain, PERUSIN Nadine, PEYRAT Jérôme, ROUANNE Jeanne, ROUISSI Soufiane, ROUME Jean-Michel, SALINIE Patrick, SOULETIS Raymonde, SOULHIE Gérard, TEXEIRA Isabelle, THOMAS Olivier, VANHERZEELE Patrick, VEYRET Daniel.

Procurations: 8

BOUSSAT Dominique à PERUSIN Nadine,
DELATTAIGNANT Marie-Pierre à MARGAT Marie-Louise,
DELMAS Laurent à LAMOUREUX Christian,
DJAOU Eric à CHAUMEL Jean-Marie,
DOURSAT Jean-Pierre à VEYRET Daniel,
FIGEAC Daniel à LANNUZEL Christiane,
NICOLAS Jeannine à LE GOFF Nicole,
VALETTE Marie-Pierre à Philippe MELOT.

Absents excusés : 2

CROUZILLE Jean-Philippe,
SOUMEYROU Colette

Membres en exercice	53
Présents	43
Représentés	8
Votants	51
Exprimés	51
Pour	51
Contre	0

Délibération N° 2013-11

MOTION DE DEFENSE DE LA LIGNE CLASSIQUE PARIS-ORLEANS-LIMOGES-TOULOUSE

Le Président explique au Conseil, qu'à la demande du comité des financeurs des études du barreau de Ligne à Grande Vitesse (LGV) entre Poitiers et Limoges et afin d'augmenter le taux estimé de rentabilité socio-économique de ce projet, Réseau Ferré de France (RFF) a intégré dans une nouvelle étude, le report d'une partie de la clientèle de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) vers cette nouvelle infrastructure. Cela passe par une réduction sensible du nombre de trains irriguant cette ligne existante (10 allers retours par jour actuellement, sept dans le 1^{er} projet Poitiers-Limoges, quatre dans la proposition).

Cette modification devant nécessairement figurer dans l'enquête publique, Daniel Bursaux, directeur général des infrastructures du Ministère de l'Ecologie, demande dans un courrier daté du 25 janvier 2013, aux membres de ce comité des financeurs de valider cette réduction de service sur l'axe existant et ce avant la fin du mois de février.

Les membres du comité doivent donc choisir rapidement et pour préserver leur projet, hypothéquer les possibilités de dessertes ferroviaires sur un axe qui n'est pas intégré au programme dont ils financent les études, mais qui concerne de nombreux autres départements que ceux où ils sont élus et qui est essentiel dans l'irrigation du territoire national. La demande, décidée sans concertation, et la méthode surprenante sont extrêmement préoccupantes pour l'avenir de la ligne POLT.

Les contraintes budgétaires de l'Etat et des collectivités risquent de reporter nombre de projets d'infrastructures nouvelles d'une décennie, voire plus. La ligne ferroviaire POLT actuelle constitue donc et probablement pour longtemps une artère essentielle pour les territoires desservis, dont la Dordogne et en particulier le Sarladais, en leur offrant des relations vers Paris et Toulouse.

Dans ce cadre, à l'unanimité, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir demande que d'une part, dans l'objectif jugé prioritaire de renouvellement du réseau ferré existant, soit mis en œuvre très rapidement :

-une véritable modernisation de l'infrastructure de la ligne POLT pour augmenter la vitesse des trains et ainsi réduire les temps de trajet (objectif : trajet Paris-Limoges en 2 heures 30)

-un renouvellement du matériel roulant afin de résoudre les problèmes de vieillissement et d'inconfort du matériel actuel et de développer des relations du type de celle qui relie aujourd'hui Brive et Lille directement par TGV.

Que d'autre part, la possibilité de raccorder la ligne POLT soit intégrée aux différentes études concernant le projet de doublement de la LGV entre Paris et Lyon (projet POCL). Cela permettrait tout en améliorant le taux de rentabilité socio-économique de cette future infrastructure, d'intégrer l'axe POLT au réseau ferré à grande vitesse français et européen tout en évitant une augmentation du prix du billet et d'améliorer très nettement l'offre de desserte de toute la partie centrale de notre pays (objectif : trajet Paris-Limoges en 2 heures).

Motion adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti